

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU SYNDICAT A
VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

N° CB-26-0213

Désignation des membres à la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT)

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM « Communauté du Béthunois », en vertu de la délibération n°DCS_2026_002 du Comité Syndical du 22 avril 2026,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L252-8, R252-30, R252-32, R252-57 et R252-59 ;

VU la délibération n° 1-14 du Comité Syndical du 30 mars 2022 fixant la composition de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail (FSSCT) instituée au sein du comité social territorial

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°CB-23-0026 en date du 27 février 2023 modifié les 17 novembre 2023 et 22 mai 2024 désignant les représentants de la collectivité et du personnel siégeant à FSSCT,

Considérant le renouvellement du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

ARRETONS :

Article 1 : La liste des représentants de la collectivité siégeant à la FSSCT est fixée comme suit :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Madame Rosemonde MULLET (Présidente) Monsieur Alain COQUERELLE Madame Pascale GOUILLART Madame Louïsette LEGRAS Monsieur Francis CORDONNIER	Madame Sylvie BAUVAIS-TASSEZ Madame Agathe WERSINGER Monsieur Pierre KWARTNIK Madame Gisèle LEGRAND Monsieur Jérémy BENTIVEGNA

Article 2 : La liste des représentants du personnel siégeant à la FSSCT est fixée comme suit :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Madame Annick BRUYANT (FO) Monsieur Jean-Luc LEMAIRE (FO) Monsieur Eric CABRE (FO) Madame Marine BOUCHART (FAFPT) Madame Cécile ROUSSEL (FAFPT)	Madame Nathalie FAUCHOIS (FO) Madame Audrey PIDOUX (FO) Madame Elodie THIBAUT (FO) Madame Sandrine NOCENTINI (FAFPT) Monsieur Sébastien BACLET (FAFPT)

Article 3 : Est désigné en qualité d'agent chargé du secrétariat administratif de la FSSCT afin d'assister aux réunions sans participer aux débats : Madame Mélanie DELANSAY.

Article 4 : En l'absence de Madame Rosemonde MULLET, la Présidence de la FSSCT sera assurée par Monsieur Alain COQUERELLE.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il sera rendu exécutoire.

Article 6 : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Béthune,



Président du SIVOM de la
Communaute du Bethunois
Pierre Emmanuel Gibson
11 mai 2026